

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC47

présenté par

Mme Buffet, Mme Faucillon, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne,
M. Dharréville, M. Dufrègne, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 10

Après la deuxième occurrence du mot :

« à »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 8 :

« l'information des élèves et des étudiants sont exercées conjointement par l'État et les régions. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les cosignataires de cet amendement ne pensent pas qu'il soit utile de transférer les DRONISEP aux régions. En effet, les DRONISEP doivent rester les relais de la politique nationale d'orientation et d'information mise en place par l'ONISEP, qui conserve son statut national.

Il convient donc d'améliorer la coopération entre la région et l'État pour les publications d'échelle régionale, mais l'État doit conserver le contrôle des DRONISEP dans tous les cas, afin de garantir la bonne articulation entre échelle nationale et échelle territoriale et à l'égal accès à l'information sur tout le territoire.